

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE BINDER FRANCE

### Article 1 – Préambule.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous bons de commande conforme et à toute commande conforme, lesquels impliquent adhésion entière et sans réserve auxdites conditions, à l'exclusion de tous autres documents émis par la société Binder France ou par l'acheteur telles que des conditions générales de fourniture, ceux-ci n'ayant pas valeur contractuelle.

### Article 2 – Commande.

Toute commande devra faire l'objet d'un écrit où seront mentionner les références du produit ainsi que la quantité souhaitée. La vente ne sera conclue qu'à compter de la confirmation de la commande par l'envoi d'un accusé de réception par Binder France. Binder France se réserve le droit d'annuler toute commande d'un acheteur avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales. Toutefois dans le cas de commandes atypiques, telles que des commandes dont le volume est important, où l'approvisionnement est échelonné dans le temps, etc. peuvent faire l'objet de conditions distinctes.

### Article 3 – Livraison.

#### 3.1 – Délais de livraison.

Les délais de livraisons mentionnés par Binder France sont donnés à titre indicatif. Ils ne peuvent pas être garantis. Les retards éventuels résultant notamment d'un cas de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de Binder France, ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler sa commande, de refuser la marchandise ou de réclamer des pénalités de retard ou des dommages et intérêts. Dans le cas du report de la date de livraison, demandé par l'acheteur pour un report de plus d'un mois suivant la notification informant que la marchandise est prête à l'envoi, Binder France se réserve le droit de facturer au client pour chaque mois de retard commencé, des frais de stockage.

#### 3.2 – Problèmes de livraison.

L'acheteur doit vérifier la conformité de la marchandise livrée au moment de la livraison et avant de signer le bon de livraison et indiquer sur le bon de livraison et sous formes de réserves manuscrites accompagnées de sa signature toute anomalie concernant la livraison (anomalie, produit endommagé...). L'acheteur devra également confirmer les réserves émises à Binder France par lettre recommandée avec accusé de réception sous trois jours. A défaut de mention précise sur le bon de livraison, aucune réclamation ne sera admise après réception de la marchandise, sauf en cas de vice caché. Si les produits nécessitent d'être renvoyés à Binder France, ils doivent l'être dans les 2 jours ouvrés suivant la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Le retour du produit ne pourra être accepté que pour les produits dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice...).

### Article 4 – Transfert des risques.

Il est expressément convenu que le transfert des risques concernant la marchandise commandée devient effectif dès la sortie de celle-ci des locaux de Binder France situés à Nanterre. L'acheteur accepte en conséquence d'en supporter tous les risques, notamment ceux afférents au transport. Il incombe à l'acheteur de faire, le cas échéant, les réserves d'usage avant de prendre livraison. En l'absence d'instructions relatives à l'expédition de la part de l'acheteur, Binder France se réserve le droit de faire acheminer la marchandise au mieux, sans qu'il puisse encourir de ce fait une quelconque responsabilité. En cas d'impossibilité de livrer la marchandise commandée au lieu de livraison demandé par l'acheteur pour quelque raison que ce soit, Binder France ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable.

### Article 5 – Prix.

Les prix de nos produits sont indiqués en Euros hors TVA, hors participation aux frais d'emballage, de port et d'assurance. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en Euros. Les prix ne sont plus valables en cas de commande partielle, de commande à livraison échelonné ou en cas de modification d'un seul terme de la proposition initiale sans l'accord préalable et écrit de Binder France. Les offres de prix de Binder France sont valables uniquement pour une durée de 8 semaines sauf mention contraire dans l'offre. Binder France se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes sous réserve de disponibilité à cette date. Clause de réserve de propriété : les produits demeurent la propriété de Binder France jusqu'au complet encaissement du prix par Binder France, en principal, frais et taxes compris. A cet égard, il est interdit à l'acheteur de disposer des produits pour les revendre ou les transformer avant complet paiement du prix. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de perte, vol ou destruction sont à la charge de l'acheteur. L'inexécution par l'acheteur de ses obligations de paiement confère à Binder France le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais et aux risques de l'acheteur.

### Article 6 – Paiement.

Les commandes doivent être réglées à la première des deux dates suivantes : 45 jours fin de mois, ou 60 jours calendaires. Un escompte de 1 % sera accordé pour tout paiement effectué le jour de la livraison. En cas de non-respect de ses conditions, Binder France se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat des créances (y compris les créances par traite), outre les pénalités prévues ci-dessous. Ceci s'applique aussi au cas où la solvabilité d'un client serait mise en doute par des faits connus tels que non publication des comptes annuels, baisse des approvisionnements ...

#### 6.2 - Pénalités de retard.

Tout retard de paiement à l'échéance d'une facture entraîne de plein droit, l'application de pénalités de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard. Les intérêts de retard courent à compter du jour suivant la date d'échéance, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au préalable, et jusqu'au jour du paiement de l'intégralité des sommes réclamées. Consécutivement à tout retard de paiement, Binder France peut refuser toute nouvelle commande et suspendre toute livraison jusqu'au paiement intégral du solde du compte de l'acheteur, sans que l'acheteur puisse réclamer une indemnité à quelque titre que ce soit.

### Article 7 – Annulation de la commande.

Aucune annulation, totale ou partielle de commande ne peut être acceptée, sauf accord écrit de Binder France.

### Article 8 – Garantie.

#### 8.1 Garantie légale.

Tous les produits fournis par Binder France bénéficient de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil. Binder France garantit l'acheteur de toutes les conséquences dommageables des défauts et vices de fabrication que serait susceptible de révéler la marchandise vendue, sous réserve que ces derniers lui soient signalés dès leur apparition. En revanche, la garantie exclut toute détérioration provenant de l'usure ou de causes étrangères aux qualités intrinsèques de la marchandise, telles que celles résultant d'une utilisation anormale ou du fait de l'acheteur (montage non conforme, etc.). Ainsi, l'acheteur est seul responsable des conditions dans lesquelles il a stocké le produit. Dans toute hypothèse, l'acheteur devra rapporter la preuve de l'existence du vice caché au jour de la livraison. Binder France ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'altération ou des modifications ultérieures des caractéristiques matérielles ou dimensionnelles, si elles n'ont pas été constatées lors de la réception de la marchandise et dûment signalées.

#### 8.2 Garantie contractuelle.

Binder France garantit ses produits contre tous défauts de pièces et de fabrication. Par ailleurs, Binder France garantit que les produits sont conformes à la documentation. Dans le cas où la garantie contractuelle serait mise en œuvre, Binder France ne serait tenue qu'à une obligation exclusive de remplacement de produit.

### Article 9 – Responsabilités.

Binder France ne serait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de rupture des stocks ou indisponibilité du produit, de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communication. L'acheteur est seul responsable de l'adéquation des produits achetés avec ses propres besoins. Dans tous les cas, il lui incombe de qualifier son besoin (étude de faisabilité / fabrication). Binder France est uniquement tenue de livrer des produits conformes aux caractéristiques techniques de la documentation. L'acheteur est seul responsable des détériorations des produits.

### Article 10 – Retour de la marchandise.

Aucune marchandise ne peut être renvoyée à Binder France sans son consentement exprès préalable donnant les instructions de réexpédition.

### Article 11 – Publicité et référence commerciale.

L'acheteur autorise Binder France à réaliser des photographies de la marchandise une fois celle-ci mise en place et donne son accord à la société Binder France pour les exploiter sur tout type de support de communication commerciale. L'acheteur s'interdit d'utiliser le nom ou le logo de Binder France de quelque manière que ce soit (papiers, documents ou supports divers) sans accord préalable et écrit. L'acheteur autorise Binder France à mentionner dans ses documents commerciaux ou sur tout autre le nom de l'acheteur, ainsi que l'objet du Contrat à titre de référence commerciale.

### Article 12 - Non renoncation.

Le fait pour Binder France ou pour l'acheteur de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre à l'une des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renoncation à l'obligation en cause.

### Article 13 – Nullité.

Si certaines stipulations des présentes Conditions générales de vente étaient déclarées nulles ou inapplicables par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations n'en garderaient pas moins toute leur force et leur portée, Binder France et l'acheteur s'engageant à négocier de bonne foi des stipulations alternatives visant à conserver l'équilibre économique des présentes.

### Article 14 – Confidentialité.

Les dispositions spécifiques du Contrat ainsi que les modalités tarifaires présentent un caractère strictement confidentiel et ne pourront être divulguées par l'acheteur à un tiers sans l'accord exprès et préalable de Binder France.

### Article 15 – Droit applicable – Litiges.

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les Parties s'engagent à se soumettre à une conciliation préalable à l'exercice de toute voie de recours. A défaut de parvenir à un accord amiable les tribunaux de Nanterre (France) seront compétents.